



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 29 mars 2022 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 <sup>ème</sup> délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

**Autres présents non-votants :**

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 30 Année : 2022  
Exécutoire le : 31 MARS 2022  
Affichée le : 31 MARS 2022  
Visée le : 31 MARS 2022

### TRANSITION ECOLOGIQUE

#### Adhésion aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé par la délibération du 14 janvier 2020, Grand Lac s'est engagé à agir pour la transition écologique à travers un catalogue de 134 actions à mener sur une période de 6 ans. La communauté d'agglomération s'appuie sur les acteurs clé en lien avec le territoire pour décliner de manière opérationnelle les actions de transition. Dans ce cadre elle adhère aux associations compétentes sur cette thématique.

Il est proposé, en cohérence avec le budget principal 2022, de conserver les adhésions aux organismes suivants :

#### Association « AUVERGNE RHONE ALPES ENERGIE ENVIRONNEMENT »

AURAE est l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement de la région. Elle regroupe plus de 80 membres répartis dans 6 collèges. L'association supervise les observatoires énergie et climat régionaux sur lesquels est basée la stratégie environnementale de l'agglomération, diffuse de l'information et accompagne plus spécifiquement les territoires membres sur des thématiques telles que les rénovations performantes, l'élaboration et l'évaluation du plan climat. Le montant de l'adhésion, similaire à celui de 2021, est de 5 500 Euros.

#### Association « ATMO – Air Rhône Alpes »

L'association est agréée par l'état pour la surveillance régionale de la qualité de l'air. Elle réalise le suivi de la qualité de l'air sur notre territoire et participe à l'accompagnement des politiques publiques relatives à la baisse des émissions de polluants atmosphériques. Le montant de l'adhésion était de 13 081 euros en 2021.

Le montant inscrit au budget 2022 pour l'adhésion est de 13 500 Euros.

#### Association « ASDER »

L'Association Savoyarde pour le Développement des Energie Renouvelables est une association de formation, de conseil et d'accompagnement des particuliers, des collectivités. Elle facilite la mise en œuvre de la rationalisation énergétique et l'émergence d'énergie renouvelable sur le territoire, notamment en portant le Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat au niveau départemental.

Le montant de l'adhésion est de 400 Euros.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement à l'article 6281.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'adhésion aux associations précitées.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 36
- Présents et représentés : 43
- Votants : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Adhésion aux associations oeuvrant dans le domaine de la transition écologique

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/03/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/03/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4124 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220329-d4124-DE

---

**Date de décision :** 29/03/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres